



L'ESPRIT

NUMÉRO 62

MAI 2021

Ouverture du bureau communal

Lundi	14.00 H. à 19.00 H.
Mardi	08.00 H. à 12.00 H.
Vendredi	08.00 H. à 12.00 H.



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Morlon sont convoqués en assemblée communale :

***Le mercredi 19 mai 2021 à 20h00
à l'abri de protection civil***

Tractanda

1. **Procès-verbal du 31 mars 2021** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 62; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Approbation du Règlement des finances**
3. **Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)**
4. **Législature 2021/2026**
 - 4.1 Présentation de l'Exécutif communal
 - 4.1.1 4.1.1 les Conseiller(e)s
 - 4.1.2 leur dicastère
 - 4.2 Election des membres
 - 4.2.1 de la Commission financière (art. 10 LCo)
 - 4.2.2 de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)
 - 4.2.3 de la Commission des naturalisations (art. 43 LDCF)
 - 4.3 Mode de convocation des assemblées communales
 - 4.4 Demande d'autorisation pour transactions immobilières pour un montant maximal de CHF 50'000.00
5. **Divers**

SOMMAIRE

Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2021	pages 4 à 24
Règlement des finances	pages 25 à 26
Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)	page 27
Répartition des dicastères période 2021-2026 Demande d'autorisation pour transactions immobilières pour un montant maximal de CHF 50'000.00	pages 28
Divers et publicité	pages 29 à 36

Assemblée communale du 31 mars 2021**PROCES-VERBAL**

Présidence: Pascal Lauber

Présents: 28 citoyennes et citoyens (puis 29 dès 20h15)

Scrutateurs: Mme Annabelle Dumas
M. Gaël Micoulet

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée. Au sujet des mesures sanitaires, la distanciation sociale et le port du masque sont respectés, du gel désinfectant est mis à disposition et nous avons pris note de vos coordonnées pour un éventuel traçage. Lors de vos interventions, je vous demanderais de bien vouloir vous lever et de vous annoncer.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 10, du 12 mars 2021
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 61

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 16 décembre 2020** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal «L'Esprit» no 61; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2020**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. **Présentation de la planification financière 2022-2026**
4. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2020

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 61 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou des observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

Questions :

Christiane Comte : j'attends toujours des réponses et je ne les ai toujours pas eues.

Pascal Lauber : j'ai préparé deux slides pour y répondre.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2020

**27 OUI
1 NON**

Le procès-verbal du 16 décembre 2020 est adopté.

Tractanda 2 : Comptes 2020

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement

Comme lors des deux dernières assemblées de présentations des comptes, les comptes 2020 ne seront pas lus. En revanche les chiffres en surbrillance seront présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort des interventions :

Chapitre 6 :

314.01 Déblaiement, sablage, protection hivernale Fr. 23'738.00

Pierre Scyboz : ça varie pas mal d'un hiver à l'autre ?

Pascal Lauber : oui, et nous le verrons bien dans une année. En début d'année 2020, c'était relativement calme. La fin d'année 2020, un peu plus sport et cela a continué sur 2021. Sur la première partie de l'année 2021, les montants sont déjà élevés. Mais l'année 2020 était relativement basse dû à la météo clémente. Les dépenses étaient surtout sur la 2^{ème} partie de l'année 2020.

317.00 Représentation et déplacement Fr. 1'859.60

Christiane Comte : à quoi correspond ce montant ?

Juliette Aegerter : ce sont principalement des vacations des membres du conseil pour tout ce qui concerne les routes. Comme des frais de déplacement, des séances par exemple. Je peux regarder le détail exact pour la prochaine fois.

Christiane Comte : volontiers.

Chapitre 9 :

400.00 Impôt sur le revenu (question générale)

Pierre Scyboz : avons-nous des indices que la crise sanitaire pourrait impliquer une diminution des revenus des contribuables et donc une diminution de l'entrée fiscale de la commune ?

Pascal Lauber : la commission financière, représentée par M. Christian Grandjean, abordera ce point en apportant son analyse. Nous avons quelques indications car nous recevons du service cantonal des contributions des chiffres de deux ans auparavant. Nous venons de remplir les déclarations d'impôts pour 2020 et eux se basent sur les chiffres de 2018, mais nous n'avions pas le même nombre d'habitants ni les mêmes citoyens cette année-là. Nous calculons le budget en nous basant sur le chiffre donné par le service cantonal des contributions et l'augmentons à ce que nous pensons percevoir. Pour 2021, nous sommes restés prudents en ne calculant pas autant de

baisse que le service cantonal des contributions, en partant de l'idée que cela se fera sentir par après. Le service des communes n'était pas forcément d'accord avec nous, mais nous laisse la liberté d'action. Ce ne sera que la vérité du terrain qui pourra nous le dire plus exactement. C'est un exercice difficile à prévoir mais sur l'exercice 2020, finalement nous nous en sortons plutôt bien.

2.2 Présentation des comptes d'investissements

Pascal Lauber : le seul investissement qui a pu être fait pour 2020 est la construction des abris bus (transport et communication). Les travaux prévus pour l'eau ont finalement été reportés à l'année 2021.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 668'414.90
Soit 22%	
Intercommunal	Fr. 748'268.24
Soit 25%	
Total	Fr. 1'416'683.14
47%	

Pascal Lauber : les charges liées sont en légère augmentation par rapport à l'année 2019.

2.3 Rapport de l'organe de révision

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

Le service des communes a corrigé le budget 2021 qui a été présenté à l'assemblée communale. Le

déficit passe de CHF 124'500.– à 259'569.40 car le service des communes a des estimations fiscales plus basses que celles de l'autorité communale. Toutefois la commission financière reste persuadée que l'évaluation des recettes fiscales établies par l'autorité communale est plus proche de la réalité que le résultat obtenu par le calcul cantonal standardisé. Si ça peut répondre à la question qui a été posée.

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Aucune question ou remarque.

2.5 Approbation des comptes 2020

VOTE POUR L'ACCEPTATION DES COMPTES 2020

22 OUI

1 NON

Les comptes 2020 sont adoptés.

Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2022-2026

Pascal Lauber : présente la planification financière 2022-2026 selon les graphiques déjà parus dans l'Esprit no 61.

Le plan financier est l'expression chiffrée du programme de législature des travaux qu'il y a à faire. Il met en évidence les perspectives financières de la commune et il devrait permettre ainsi, suffisamment tôt, d'attirer l'attention des autorités politiques sur les éventuelles difficultés financières futures.

Remarques importantes : il s'agit d'un outil de travail et son résultat est soumis à des incertitudes et à des limites.

Les charges et les revenus sont augmentés linéairement en suivant scrupuleusement les indications du service des communes.

Ce qui est intéressant de voir, c'est l'évolution du résultat année par année lorsqu'il n'y a pas de « – » devant il s'agit d'un budget déficitaire.

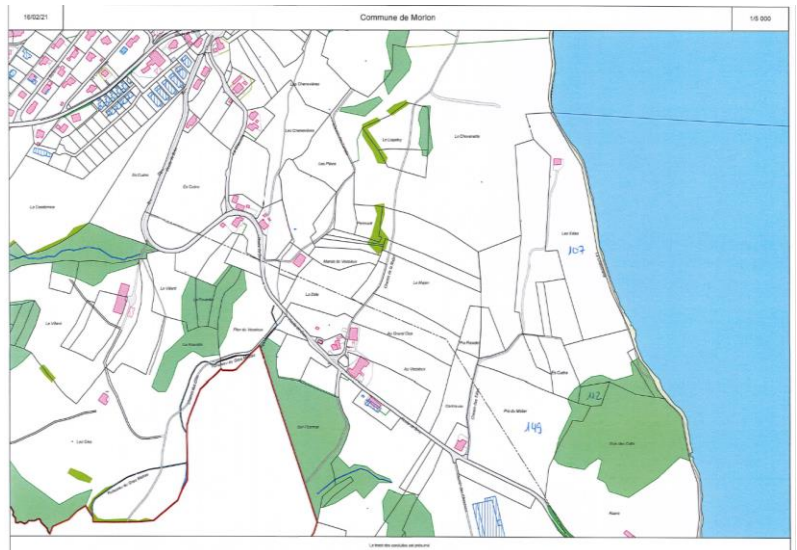
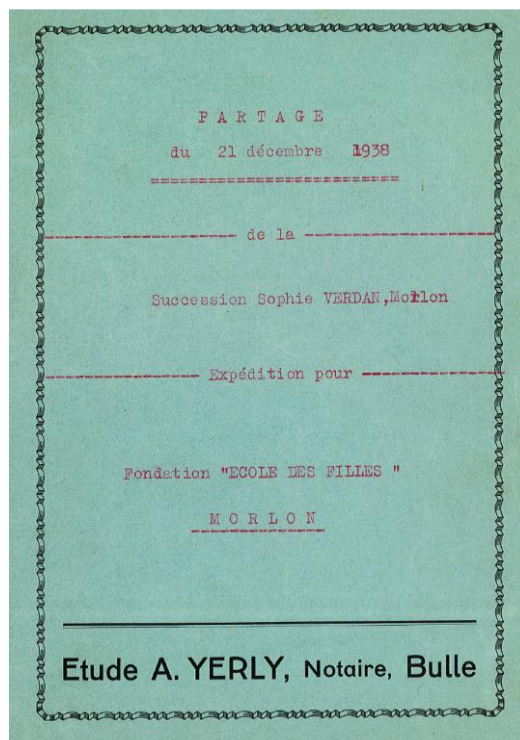
La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de l'analyse financière susmentionnée. Celle-ci est lue par M. Christian Grandjean, président.

Aucune question.

Tractanda 4 : Divers

• FONDATION VERDAN

Pascal Lauber : j'avais promis à Madame Comte lors de la dernière assemblée communale des explications concernant la fondation Verdan que voici :



Il s'agit d'un acte de partage qui a eu lieu à un moment où je n'étais pas encore... né ! À savoir le 21 décembre 1938 par lequel les 3 héritiers de feu Sophie Verdan ont soutenu la paroisse de Morlon pour la construction d'une église, la fondation « Ecole des filles de Morlon » et de l'hospice bourgeois de Morlon, en leur donnant divers articles immobiliers. Nous avons retrouvé ce document qui se présente de cette façon-là dans les archives pour vous dire que finalement ce que vous avez dans les comptes, ce sont 3 articles immobiliers qui sont les parcelles 107, 112 et 149. Nous les retrouvons dans le bilan depuis cette date-là.

Christine Comte : ma question est pourquoi vous ne le mettez pas dans les bilans toujours au même endroit ? Une fois dans l'immobilier, une fois dans les engagements envers les entités particulières.

Pascal Lauber : le montant est une fois à l'actif et au passif du bilan puisqu'il s'agit d'une donation. L'intitulé n'est pas le même dans l'actif et le passif. L'actif correspond à l'immobilier Verdan et le passif correspond à l'engagement envers la fondation Verdan.

Christian Grandjean : à l'actif figure le placement immobilier et en contrepartie, puisqu'il s'agit d'une entité particulière, cela devient au passif un engagement envers une entité particulière.

Pascal Lauber : C'est le même objet et il n'est pas possible de le comptabiliser d'une autre façon. Je pense que la fondation Verdan rafraîchit la mémoire aux plus anciens et nous aurons tous appris quelque chose.

Christian Grandjean : ce qu'il faut savoir c'est que ça n'appartient pas directement à la commune. C'est pour cela que c'est une entité particulière. La commune ne pourrait réaliser cet engagement que si elle le consacre au but qui est prévu dans la donation. Donc le seul moyen d'utiliser ces CHF 22'375.- est de construire une école des filles, ce qui est aujourd'hui totalement improbable. Nous avons le même principe à la paroisse. Nous avons une donation faite pour les messes matinales qui n'existent plus depuis 30 ans. C'est le problème de ces donations qui datent pour la plupart de près de 70-100 ans, données dans un but particulier qui n'existe plus aujourd'hui. Le département à Fribourg n'est absolument pas d'accord que ce soit utilisé pour autre chose que l'intitulé de la donation.

Pascal Lauber : merci pour les précisions.

• PROJET PONT BROC-MORLON

Pascal Lauber : ce projet vous a été brièvement présenté l'année dernière. Il faut savoir que celui-ci figurait dans le plan d'agglomération 3 (maintenant nous en sommes au plan d'agglomération 4) et que la Confédération a accepté de signer la convention. Ce qui veut dire que toutes les subventions que la commune pourrait toucher pour la réalisation de ce projet seraient versées par la Confédération. Dès lors, le Conseil communal va poursuivre les diverses études nécessaires à la création de ce tronçon. Nous pourrions revenir à la fin 2021, voire dans une année, avec un projet plus complet à vous présenter.



ROUTE DE BROC

Pascal Lauber : il s'agit de la route en-bas de la construction de Formul'Habitat et devant la propriété de Monsieur Grandjean. La parole est donnée à Monsieur Samuel Barras pour l'explication de ces mesures envisagées, figurant déjà au budget en 2020.



Samuel Barras : cette amélioration de la route de Broc avait déjà été présentée l'année passée. Cela consiste en réalité à permettre aux véhicules de se croiser sans rouler en continu sur le trottoir. Nous avons développé, avec notre ingénieur civil, un projet qui a été soumis au service des ponts et chaussées. Ça a pris du temps et leur copie nous est revenue avec pas mal d'exigences supplémentaires. Notre projet était de rendre très difficile de rouler sur le trottoir et en contrepartie d'élargir un peu la route côté talus. Pour le service des ponts et chaussées, nous devions alors porter la largeur du trottoir de l'autre côté. Nous passions d'un projet d'environ CHF 40'000.- à CHF 80'000.-/100'000.-. Nous avons estimé que c'était disproportionné. Nous avons revu notre copie et allons plutôt vers un projet moins cher mais qui visera le même but que celui que nous avons développé au début. À savoir de pouvoir croiser sans forcément aller sur le trottoir. Donc plus de mur côté talus, mais nous allons marquer clairement le bord de la chaussée, et créer une petite banquette pour pouvoir rouler sur le talus en faisant les choses proprement. Nous mettrons des piquets sur le trottoir d'en-face. Tout cela permettra d'en réduire les coûts.

Pascal Lauber : avez-vous des questions ?

Aucune question.

ACCÈS À LA ROUTE DU LAC

Pascal Lauber : lors de l'assemblée communale du 23 septembre 2020, j'avais annoncé la tenue d'une séance de travail avec les riverains, laquelle a tout d'abord été planifiée au mois de novembre 2020 mais qui a finalement pu uniquement avoir lieu en date du 20 janvier 2021, dû à la situation sanitaire.

De cette réunion, il en est ressorti quelques pistes, avec notamment :

- Parking payant
- Mettre la route en «bordiers autorisés» (pas possible pour une route communale à accès public)
- Augmenter la zone de parking sur les surfaces agricoles (n'est pas autorisé sauf pour une manifestation ponctuelle) Morlon Beach serait autorisé par exemple
- Pose d'une barrière (peu pratique pour l'accès aux véhicules agricoles, reporte le problème plus loin et s'ils ne peuvent pas descendre, il pourrait y avoir plus de gens parqués le long de cette route)
- Délivrance d'amendes
- Mise à ban sur les champs (c'est à l'agriculteur de faire respecter cela)
- Pose de feux (n'évitera pas le flux des véhicules) et ceux-ci n'indiqueraient pas si le parking en-bas est complet ou pas



Nous avons décidé de mettre en place un concept de sécurité, depuis le week-end de l'Ascension, tout en percevant une taxe journalière de CHF 5.– (même prix déjà perçu auparavant), et de continuer à délivrer des amendes aux personnes qui seraient dans l'illégalité. L'idée est de gérer le flux des véhicules qui va descendre à la route du Lac, au moyen de 2 agents de l'entreprise Phoenix Sécurité. Une fois le parking du lac complet, les voitures seront envoyées au parking suivant et ainsi de suite. Cela devrait améliorer la situation et empêchera le parking sauvage, gênant l'accès des agriculteurs à leurs terrains.

Concept de sécurité



Analyse de la situation :

La Commune de Morlon désire mettre en place un service de circulation, afin de faciliter l'accès à sa plage et de mettre un terme au parking sauvage sur la route qui la relie.

En effet, la fréquentation toujours plus affluente, de cette plage, contraint la commune à mettre en place un service de sécurité spécialisé dans genre de mission.

De plus, la nécessité de laisser un passage suffisant pour les véhicules d'urgence et la surveillance des baigneurs est primordiale en raison du caractère dangereux de la baignade.

Objectifs :

- Nous voulons, avec le concours de notre société et la commune de Morlon, rendre l'endroit plus accessible aux utilisateurs et de pouvoir remédier au problème du parking sauvage.
- De permettre aux véhicules d'urgence de pouvoir passer sans encombre et de procéder à une assistance efficace en cas de problèmes liés au site.
- Effectuer un encaissement d'une certaine somme, afin de couvrir la participation aux frais de surveillance du site par les utilisateurs.

Missions:

- Parcage des véhicules sur le parking réservé à la plage.
- Utiliser la place disponible, une fois le parking rempli.
- Régulation du trafic.
- Orientation et informations aux utilisateurs de la plage.
- Effectuer un service d'encaissement
- Rendre la plage mieux accessible
- Permettre aux véhicules d'urgences de passer et d'intervenir rapidement

À côté de ça, il y aura aussi la signalisation à mettre en place afin que les gens puissent savoir où aller se parquer.



P4 : au-dessus de l'abri PC

P3 : à l'église

P2 : quelques places le long de la route

P1 : tout en bas, près du lac

Les parkings 1 et 2 seraient payants, gérés par Phoenix Sécurité.

Les parkings 3 et 4 seraient gratuits avec une indication particulière.

Les panneaux « info » seront principalement pour indiquer les parkings payants ou gratuits. Si les gens se parquent mal, les amendes continueront d'être posées. Sur le panneau « info » sera également indiqué le chemin pédestre. Pour les personnes prenant le bus, venant à pieds ou qui ne sont pas de la région, il est difficile de savoir comment accéder au lac sans suivre la route communale. L'idée serait de les faire descendre par la route de la Cagea. Comme la remontée est assez rude, des bancs seraient installés le long du chemin.

Voici des exemples par photo montage pour la signalisation « voitures » et « piétons » (les panneaux côté gauche ont été retenus par le conseil communal.) :



Pascal Lauber : quelqu'un aimerait-il prendre la parole sur ce sujet ?

Jérémy Grandjean : j'ai une question, si vous pouvez revenir sur l'image aérienne. Vous dites que les securitas vont gérer depuis le P1, une fois que le P1 sera plein, ils vont envoyer les gens au P2 ?

Pascal Lauber : un securitas au P1 et un au P2.

Jérémy Grandjean : ok, une fois que le P1 et P2 seront pleins, ils vont où ?

Pascal Lauber : ils vont rester par là au cas où des places se libèrent. Il y a plusieurs afflux de gens. L'afflux du matin, puis des gens qui repartent et d'autres qui arrivent. À un moment donné, il y aura des places qui seront libres et le securitas qui est en-haut va pouvoir laisser descendre des véhicules. Les securitas ne vont pas bouger du secteur de la route du lac.

Jérémy Grandjean : vous gérez comment les gens qui s'enfilent à droite de la déchetterie ?

Pascal Lauber : avec un panneau « info ». Le problème est aussi que c'est le GPS qui les envoie par là. Nous envisageons de faire cela depuis le weekend de l'Ascension jusqu'au mois de septembre. L'été, nous ne savons pas encore si ce sera tous les jours, car cela coûte un certain prix. Si la météo est mauvaise, nous pouvons annoncer jusqu'au vendredi si les securitas doivent être là ou pas.

Jérémy Grandjean : je vois ça comme un problème ou un point faible car si le GPS indique ça, les gens passent quand même.

Marc Geiser : combien de places y a-t-il au P1, P2, P3, P4 ?

Pascal Lauber : 70 places au P1, 30 places au P2, donc une centaine de places payantes. 16 places au P3 et 16 également au P4. Nous avons quand même 130 places voitures.

Adrien Moret : l'agent de sécurité P2 se tient au carrefour ?

Pascal Lauber : je ne pense pas qu'il se mettra directement au carrefour. Il faudra placer directement les gens dans la bonne position de parcage dès le 1^{er} endroit, sinon ils vont se mettre n'importe comment. Pour moi, celui du P2 remonte au fur et à mesure que les places se remplissent.

Adrien Moret : toutes les voitures qui sont en amont, qui sont avant, c'est-à-dire le long de la route en-dessous de l'église direction Echarlens, il n'y a pas de panneau d'interdiction de stationner ?

Pascal Lauber : nous risquons d'en mettre.

Adrien Moret : est-ce-que l'on peut mettre des amendes même s'il n'y a pas de panneau ?

Pascal Lauber : oui, nous avons tout clarifier et nous avons le code. Mais c'est très compliqué car en descendant depuis ici, côté droit nous pouvons amender et côté gauche nous ne pouvons pas.

Gaël Micoulet : à l'entrée de Morlon il y aura donc un panneau récapitulatif qui dira aux gens, P1-P2 au bord du lac payants et P3-P4 gratuit ?

Pascal Lauber : exact. Et pour info aussi du côté Echarlens, car il y a quand même des gens qui viennent du côté Echarlens. Je ne sais pas s'il sera exactement identique ou pas, nous attendons la proposition mais il y aura l'indication aux deux entrées du village.

Samuel Barras : à l'entrée de Morlon, il y aura une indication générale et il y aura une indication précise au P3 ; jusqu'ici c'est gratuit, à partir d'ici c'est payant. C'est aussi ici que l'on pourra mettre si c'est complet. Si c'est complet, l'agent de sécurité devra l'indiquer.

Dominique Ruffieux : est-ce-que vous avez réfléchi aux voitures avec familles qui veulent juste décharger les enfants, la table de pique-nique, le frigo puis remonter la voiture après ? Ça provoque pas mal de bouchons sur la route et je pense que ce n'est qu'une partie du problème.

Pascal Lauber : nous sommes vraiment empruntés. Nous aurons besoin d'un peu d'expérience de Phoenix Sécurité de ce côté-là. Nous pouvons imaginer quand même, que la personne qui est handicapée, aura le droit de descendre ou d'être véhiculée jusqu'en-bas. L'inconvénient de la situation, est par exemple, la famille qui arrive avec 48 bières, 2 paddles, 1 rôti, nous serions plutôt dans la tendance à ne pas laisser les véhicules descendre. C'est comme pour le citoyen de Morlon, ce ne sera pas gratuit pour eux. Nous allons promouvoir une mobilité douce.

Adrien Moret : je pense qu'avec les voitures qui descendent avec tout le tsoin-tsoin, il y aura moins de soucis si les gens voient des securitas. Cela évite que tout le monde descende et attende 15 minutes en bas pour essayer de trouver une place de parc. Je pense qu'il y a clairement la place pour venir décharger.

Gaël Micoulet : pour répondre et donner des pistes, on peut imaginer un jeune avec un vélo électrique qui loue ses services pour transporter avec une remorque agréée, des enfants, des bières, pour un petit job d'été. C'est possible ça ?

Pascal Lauber : ce ne serait pas sous l'égide de la commune. Mais si quelqu'un voudrait essayer de faire ça, c'est un job d'été innovant. D'autres remarques ou questions ?

Pierre Scyboz : est-ce-que cela semble complètement impossible de trouver un moyen pour favoriser l'arrivée des gens par les transports publics ?

Pascal Lauber : qu'est-ce-qui fait que je prendrais plus le transport public que ma voiture ? S'il est gratuit, éventuellement ?

Pierre Scyboz : c'est pour ça que j'y vais sur la pointe des pieds, on n'est pas là pour payer des transports publics à tout le monde.

Christiane Comte : mettre des trottinettes électriques ?

Pascal Lauber : ça, il y a sur Bulle et elles vont jusqu'à l'église à Morlon. Mais ça ne fonctionne pas plus bas.

Samuel Barras : nous pourrions essayer d'augmenter le périmètre.

Pascal Lauber : la part des transports publics est compliquée à augmenter. La clientèle c'est quand même beaucoup sur la plage, ce ne sont pas forcément ceux qui marchent autour du lac, ni ceux qui vont à Goya Onda. Ce sont quand même beaucoup des gens qui utilisent la plage. Nous en rigolons un peu avec les bières et tout ça mais il s'agit quand même bien de cette clientèle-là. Les jeunes de Bulle et environs, viennent pas mal en transports publics. Mais les autres comme les familles, c'est plus compliqué qu'ils viennent en transports publics.

Flurin Mathieu : si jamais pour répondre à ça, nous allons activement nous mettre à faire venir les gens, même en famille, au maximum en mobilité douce. Qu'est-ce-qui fait venir les gens en bus ou en mobilité douce ? C'est aussi faire l'effort de donner quelque chose en retour pour les gens qui le font.

Pascal Lauber : nous pensons tous que c'est une amélioration mais il faut bien être conscient que la solution miracle, nous ne l'avons pas. Il faut que nous partions au printemps-été avec cette façon de faire et que nous refassions un bilan à l'issue de celui-ci. Nous espérons que les gens regarderont et comprendront la signalisation mise en place et que nous n'aurons pas trop de gens dans le côté de la ferme à Adrien Moret et la route sur Echarlens. Phoenix Sécurité est aussi habilité à mettre des amendes, tout comme la police cantonale. S'il y a des amateurs dans la salle pour devenir agent public, n'hésitez pas à venir au bureau communal. Il y a une formation et vous aurez le droit de mettre des amendes d'ordre. Nous avons fait un appel il y a quelques années par un tout-ménage mais il n'y a eu aucun citoyen intéressé. Si vous voyez qu'il faut juste changer quelque chose une fois que c'est mis en place, n'hésitez pas à venir le dire à un conseiller/conseillère ou à la commune.

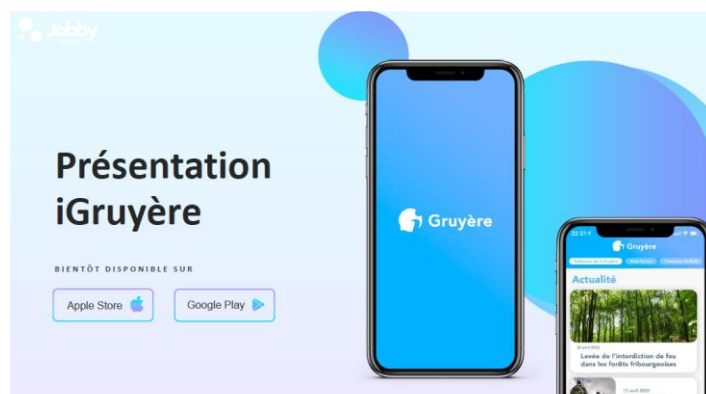
• APPLICATION iGRUYÈRE

Pascal Lauber : Cela me permet d'enchaîner sur un sujet sorti lors de séances de travail. « Améliorer l'information ». Ça va sortir demain dans les journaux.

Il s'agit d'une nouvelle application qui verra le jour. Elle est à disposition de toutes les communes et des associations inter-communales. L'idée est de pouvoir communiquer rapidement un certain nombre d'informations.

C'est lors de la première vague de Covid-19, que deux jeunes développeurs gruériens ont constaté qu'il manquait un moyen de communication rapide pour échanger avec la population. Ils ont comblé ce besoin en développant l'application innovante **iGruyère** qui a conquis la Conférence des syndicats gruériens et ils ont créé la Société Jobby Sàrl. L'Association Régionale la Gruyère a coordonné la mise en place de cet instrument destiné à l'usage des communes et des institutions principales du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité. Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc., en tout temps, vous serez informé/e par une notification. Pour notre commune, d'informer par exemple, quand le parking des Laviaux sera plein. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et chaque institution dispose de son propre canal de diffusion et il vous est possible de vous abonner à un ou plusieurs canaux.

Alors n'hésitez pas : abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone.



• NOUVELLE PRÉPOSÉE AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Pascal Lauber : vous avez peut-être vu si vous êtes passés à la commune depuis le 1^{er} janvier 2021, nous avons une nouvelle préposée au Contrôle des habitants. Il s'agit de Madame Helena Domingues, ici présente. Elle a travaillé dans le domaine fiduciaire et auprès de Postfinance. Aujourd'hui, elle cumule l'engagement au sein de notre commune avec celui d'accompagnatrice auprès de l'accueil extra-scolaire de la commune de Le Pâquier. Madame Domingues a été choisie parmi une dizaine de candidatures. Le Conseil communal est très heureux de ses débuts en tant que préposée au Contrôle des habitants et lui souhaite beaucoup de satisfactions de cette fonction.

• CENTRE SPORTIF DE LA GRUYÈRE

Pascal Lauber : bref retour sur ce magnifique projet pour vous remercier de l'avoir soutenu. Après le résultat positif sur l'adoption des statuts, nous avons maintenant constitué une commission de bâtisse et avons recommencé notre travail avec le consortium qui consiste à élaborer le plan d'aménagement de détail.



VOTATION DES COMMUNES

30.11.2020	14.12.2020
Jaun/Bellegarde	Botterens
01.12.2020	Bulle
Bas-Intyamom	Marsens
Sâles	15.12.2020
02.12.2020	Le Pâquier
Châtel-sur-Mont	Pont-la-Ville
Grandvillard	Riaz
Haut-Intyamom	Gruyères
07.12.2020	17.12.2020
Broc	Corblon
Hauteville	17.12.2020
Sorens	Pont-en-Ogoz
09.12.2020	La Roche
Crésuz	21.12.2020
Echarlens	Corbières
Val-de-Charney	
Vaulruz	
Vuadens	

**C'est fait !
Merci à tous**

Logo: CENTRE SPORTIF DE LA GRUYÈRE

Pascal Lauber : y a-t-il des questions pour les divers ?

Bernard Deillon : j'ai une question concernant la planification sur les 4 prochaines années. Qu'est-ce-que vous prévoyez comme taux d'imposition ? Stable ?

Pascal Lauber : stable.

Bernard Deillon : moi ce qui m'étonne beaucoup c'est que vous n'avez qu'un seul plan, c'est le plan A. Pas de plan B, pas de plan C. Le Covid n'est pas fini, des entreprises vont peut-être fermer, des restaurateurs, etc. Il semblerait assez logique que vous ayez un 2^{ème} plan. Quand même savoir si vous avez une progression plus forte ou plus faible des impôts ? Vous êtes très confiants sur l'avenir et que ça va continuer comme en 2019.

Pascal Lauber : je peux aussi vous demander pourquoi vous ne la voyez pas aussi positive que nous ? A cause du Covid uniquement ?

Bernard Deillon : il y a covid 19, je suis bien placé pour en parler, il y aura peut-être covid 20. Rappelez-vous que cela fait 10 ans que nous avons des pandémies de plus en plus fortes. Celle-ci est la plus forte que nous vivons et ce n'est pas sûr que ce soit la dernière. J'aurais essayé de faire un calcul. Dans 10 ans si nous avons moins d'encaissements des contributions fiscales, comment fait-on pour assumer toutes les dépenses que l'on prévoit ?

Pascal Lauber : nous avons plusieurs possibilités. Déjà moi, je vois la chose positivement parce que le niveau de la population augmente, nous avons des contribuables supplémentaires. Au niveau de ces contribuables supplémentaires, nous n'avons pas d'infrastructure lourde à faire pour la commune. Notre compte de fonctionnement bouge un petit peu mais de manière linéaire. Au niveau infrastructure, nous n'avons pas besoin de faire une école, un bâtiment communal, ou bâtiment d'accueil extrascolaire, nous arrivons à limiter de manière marquée ces frais d'investissements. C'est vrai que cela peut évoluer. Si la situation financière se péjore dans le sens que vous dites, nous avons 2 leviers. Un 1^{er} levier, pas forcément celui que nous suivrions qui pourrait être une augmentation des impôts. Un 2^{ème} levier, freiner certaines dépenses. Où il n'y aura pas d'incidences, c'est sur les charges liées qu'il faudra assumer.

Autre remarque ou intervention ?

Aucune.

• DÉPART DE MARTINE GAPAGNY

Pascal Lauber : ce soir, c'est également un moment particulier puisqu'il s'agit, après 10 ans de bons et loyaux services, de la dernière assemblée de notre représentante féminine au Conseil Communal.

Martine,

Je n'y croyais qu'à moitié mais cette fois on y est... et il est maintenant temps pour moi de t'adresser ces quelques mots pour ta dernière assemblée communale.

J'espère que tu ne regrettes pas le temps où tu râlais sur l'éloignement et la desserte de l'arrêt de bus de Pré-Vert car je te rappelle que ce fût l'élément déclencheur auprès de notre vice-syndic Patrick Audemars pour te faire venir sur notre liste commune en 2010. L'histoire ne retiendra pas s'il t'a convaincu dans sa BMW ou autour d'un café mais ce que je me souviens très bien, c'est que tu as été la première à t'engager à nos côtés.

Ainsi, on découvrait immédiatement des traits de ton caractère. Non, non, je ne pense pas à celui où tu râles car là, c'est tout à fait supportable mais à celui de la femme engagée, qui assume ses décisions.

Finalement, tu as rapidement été notre princesse car ton rôle de Conseillère communale, tu l'as immédiatement assumé en te mettant pleinement à disposition pour le bien commun. N'ayant aucun problème avec la collégialité et à vouloir toujours aller de l'avant avec un esprit tourné vers des solutions concrètes, je peux t'assurer qu'avec tes collègues masculins nous avons pleinement apprécié notre cohabitation. Ta sensibilité naturellement différente de la nôtre, tout comme l'approche de certains problèmes ont été fort utiles pour la résolution de ceux-ci.



A côté de cela, tu as assumé des responsabilités au Réseau Santé et Social de la Gruyère ainsi qu'à la société de développement et les présidences de la commission des seniors et celle de l'énergie.

Engagement, rigueur et amabilité sont pour toi des principes intouchables. Ton savoir-faire dans de nombreuses situations ont été précieux pour notre commune et ce soir, au nom de l'ensemble des conseillers et de l'ensemble du personnel de la commune, je voudrais te remercier pour toutes ces qualités dont tu as fait preuve tout au long de tes 10 ans de service en faveur de nos couleurs.

Je garderai sous silence les quelques anecdotes de nos sorties et je sais très bien que tu aurais aimé que le plus beau des conseillers te remette une petite attention... mais... connaissant mon esprit contradictoire... je vais garder ce plaisir pour... moi ! et rajouter une couche en ne t'offrant pas un petit présent orienté du côté féminin... tout en sachant que tu sauras aussi pleinement l'apprécier...

Merci Martine !

• ÉLECTIONS COMMUNALES

Pascal Lauber : au nom des élus, je vous remercie pour la confiance témoignée et je me permets de saluer tout particulièrement la performance de Laura, notre future nouvelle venue au sein de votre exécutif, laquelle a obtenu le meilleur score.

**Le 7 mars,
Nous avons besoin de vous !**

Votez la liste entente

Aux élections communales 2021

Laura Pasquier	Patrick Audemars	Pascal Lauber	Samuel Barras	David Castella
-------------------	---------------------	------------------	------------------	-------------------







En couple, Enseignante spécialisée	Vice-syndic Marié, 3 enfants Expert en assurances	Syndic Marié, 2 enfants Préposé à l'office des poursuites	Conseiller communal En couple, 3 enfants Inspecteur de sinistres	Conseiller communal Marié, 2 enfants Ingénieur HES en Énergie électrique
--	--	--	---	---

Ensemble pour le bien commun !

- **COMMISSIONS COMMUNALES 2021-2026**

Pascal Lauber : pour compléter les commissions obligatoires, nous avons besoin des candidatures suivantes.

Au niveau de la commission de l'aménagement et de l'énergie, il nous manque 2 x 2 personnes. Au niveau de la commission des naturalisations, seniors et financière, nous avons assez de candidatures mais ça n'empêche pas qu'il puisse y avoir plus de candidats que de places et nous procéderons à une autre votation.



Commissions 2021 - 2026

- Aménagement : **2 personnes**
- Naturalisations :
- Energie : **2 personnes**
- Séniors :
- Financière :

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître au bureau communal ou auprès de l'un ou l'autre des conseillers élus jusqu'au 16 avril 2021. Ensuite, nous prendrons notre bâton de pèlerin pour constituer des équipes qui devront être élues par vos soins lors de la prochaine assemblée communale.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h45. Il remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite d'excellentes fêtes de Pâques, une bonne soirée et un bon retour chez eux.

Tractanda 2 : Règlement des finances

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'adopter le règlement des finances ci-après :

Commune de Morlon Règlement des finances (RFin)

L'assemblée communale de la commune de Morlon

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 50'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Imputations internes (art. 51 LFCo, art. 26 OFCo)

Pour les tâches qui ne sont pas en lien avec des financements spéciaux, le seuil à partir duquel une imputation doit être opérée est fixé à 2'000.00 francs.

Art. 5 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 2'000.00 francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en prévise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 30'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 30'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisitions ou de ventes mobilières et immobilières jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50'000.00 francs.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

Art. 11 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Tractanda 3 : Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Reprise de la gestion de l'accueil extrascolaire (AES) de Morlon par l'administration scolaire de Bulle / Morlon

Lors de l'assemblée du 19 mai nous vous proposons la reprise de la gestion de l'AES par l'administration générale des écoles du cercle scolaire de Bulle et Morlon. Un nouveau règlement doit dès lors être adopté afin d'uniformiser les règles pour l'ensemble du cercle scolaire.

A ce jour l'AES de midi à Morlon est facturé au tarif unique de Frs 12.-. Dès la prochaine rentrée, le tarif sera facturé en fonction d'une grille dégressive liée aux revenus des parents.

L'AES de Morlon est ouvert actuellement uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi. Dorénavant, selon les demandes à venir, s'il est nécessaire et qu'une autre solution n'est pas trouvée, l'accueil sera étendu aux matins avant l'école et aux après-midis après l'école.

Le personnel actuel sera engagé par la commune de Bulle et continuera à gérer l'accueil de midi de Morlon. En cas d'extension des horaires, le personnel sera mis à disposition par la commune de Bulle. Le foyer St-Joseph continuera lui aussi à fournir les repas pour l'AES de notre commune.

Le but du regroupement de l'AES de Morlon avec celui de Bulle est d'uniformiser les tarifs, les horaires, et d'étendre l'offre si besoin. L'école de Morlon faisant partie du cercle scolaire et accueillant régulièrement des enfants domiciliés à Bulle, il est important d'uniformiser au maximum les pratiques à l'ensemble du cercle scolaire.

Le nouveau règlement est consultable au bureau communal.



REPARTITION DES DICASTERES - PERIODE 2021 - 2026

DICASTERE	COMMISSIONS PERMANENTES SUBORDONNEES	SERVICES ADMINISTRATIFS SUBORDONNES	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E RESPONSABLE	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E SUPPLEANT-E
Administration communale, finances, voirie, relations publiques	Commission financière	Secrétariat	Pascal Lauber	Patrick Audemars
Instruction publique, petite enfance, eau, épuration (AIS)			Patrick Audemars	Pascal Lauber
Aménagement du territoire, constructions, routes	Commission de l'aménagement et vélo		Samuel Barras	David Castella
Bâtiments et domaines communaux, forêt et environnement, agriculture, endiguement, sécurité	Commission de l'énergie		David Castella	Laura Pasquier
Santé et affaires sociales, senior, tourisme, affaires culturelles, sport	Commission senior		Laura Pasquier	Samuel Barras

La loi sur les communes attribue certaines compétences à l'assemblée communale, laquelle peut notamment déléguer au Conseil communal la possibilité de procéder à des transactions immobilières, à savoir l'achat, la vente ou l'échange, dans une limite de compétence donnée, laquelle est sollicitée jusqu'à concurrence de la somme de CHF 50'000.00. Cette délégation de compétence expire dès l'entrée en vigueur du Règlement des finances.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



La force d'une région
www.gruyere-energie.ch

POUR VOUS, GRUYÈRE ÉNERGIE DÉCROCHE LE SOLEIL !

Étude de faisabilité et devis - Installation et mise en service - Maintenance



Retrouvez toutes nos offres sur : www.gruyere-energie.ch
Contact : T +41 26 919 23 23 | office@gruyere-energie.ch



Pour que chaque famille commence sur un bon chemin, le sien...

La puériculture – un soutien précieux pour les enfants de 0 à 4 ans

On pourrait croire qu'on devient parents le jour de la naissance de notre premier enfant, et pourtant... Être parents ne se réalise pas toujours si simplement : l'attente, les espoirs, les déceptions, les surprises ne sont pas toujours faciles à vivre. Le couple apprend à faire avec l'imprévu, ce qu'il ne peut pas maîtriser, avec ce que la famille, les amis et les professionnels lui conseillent.

Les premiers jours, les premières nuits, les premiers pleurs, les visites, les premiers avis de leurs proches, les informations trouvées sur internet, dans les forums, dans les livres, dans les revues de psychologie. Les parents se retrouvent avec un cumul d'émotions, sentiments, rêves, pressions, attentes à gérer, et ce n'est que le début...

Le service de puériculture de la Croix-Rouge fribourgeoise, avec son mandat cantonal et communal de prévention et promotion de la santé de la famille avec enfants de 0 à 4 ans, est là pour soutenir les parents et les guider, les amener à faire les choix qui leur sont propres, trouver ce qui leur correspond le mieux, tout en tenant compte des nouvelles connaissances, des différentes possibilités, des recommandations et du fondement de celles-ci.

Visites à domicile, consultations avec rendez-vous dans les centres régionaux ou dans les communes à proximité des familles, permanence téléphonique active toute la semaine soutiennent les parents et leur permettent de s'appuyer sur des informations solides, adaptées et personnalisées. Alimentation, sommeil, éducation, santé, soins, prévention, développement, soutien psychologique... les domaines sont variés et les réponses innombrables.

Les infirmières- puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise sont formées en continu et collaborent avec un grand réseau professionnel afin de pouvoir accompagner les familles au mieux. Elles sont présentes dès la sortie de la maternité (et encore plus vite parfois), travaillent en lien avec les sages-femmes indépendantes et les pédiatres et toute institution gravitant autour de la jeune famille (Education Familiale, crèches, SEJ, SEI, logopédistes, psychologues, physiothérapeutes...).

Le service de puériculture de la Croix-Rouge fribourgeoise évolue et s'adapte aux nouveaux besoins des familles : les ateliers-échange et les rendez-vous de l'éducation organisés une fois par mois, permettent aux familles de discuter entre elles et avec des experts autour d'une thématique. Le service intervient également dans d'autres structures comme la permanence petite enfance à l'Espace Famille de Bulle qui donne l'occasion aux parents de discuter avec une infirmière- puéricultrice dans un lieu de jeu et de rencontre et sans rendez-vous.

Le service de puériculture, vous l'avez compris, est un service proche des familles, composé d'une équipe experte dans son domaine et très motivée à ce que la vie de chaque famille commence sur un bon chemin, le sien...

*Barbara Dizerens, Sandra Friedli, Christine Jaquet
Infirmières-puéricultrices de la Gruyère
Croix-Rouge fribourgeoise*



Barbara Dizerens, Sandra Friedli et Christine Jaquet accueillent les familles dans le magnifique Centre de Puériculture de la Gruyère à la Rue de la Sionge 67 à Bulle.

Pour plus d'informations ou prendre rendez-vous:

026 347 38 83 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00

puericulture@croix-rouge-fr.ch

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>

Nouveau :

Pour suivre nos activités et être informé de l'actualité du service, joignez-vous à notre page Facebook **Famille & Co !**



Scanne-moi

TRAVAUX FORETIERS



Daniel BAYS

1638 MORLON

026 912 39 91

Achat de bois sur pied - Vente de bois de feu

Elagage et abattage d'arbres d'ornements



026 919 51 40 www.futurformatic.ch



026 919 62 62 www.seydouxsa.ch

Rue des Ecoles 15 - 1635 La Tour-de-Trême

Qu'est-ce que le service de puériculture ?



De la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, des infirmières spécialisées dans la petite enfance vous soutiennent dans votre rôle de parents. Elles répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos choix, ceci lors de consultations individuelles ou d'activités de groupe.



QUELS DOMAINES ?

L'alimentation, l'allaitement, le sommeil, la santé, les soins, le développement, la prévention des accidents, l'éducation, l'épuisement parental, ...



OÙ SOMMES-NOUS ?

Dans nos centres de consultations parents-enfants, dans les communes proches de vous, à domicile, par téléphone, par email et sur Facebook (Famille & CO).



SARINE CAMPAGNE

Avry-Bourg 2
1754 Avry

GRUYÈRE

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle

BROYE

Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac



026 347 38 83
puericulture@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Pescod Informatique

**Entretien - Service après vente - Dépannage -
Maintenance - Réseaux - Internet - Vente - Conseil**

Case postale 106
1630 Bulle 1
pescod@bluewin.ch

Tél. 026 919 85 85
Natel 079 230 20 60
Fax 026 919 85 86

En attendant la reprise des opérations « Coup de balai », des élèves de l'école primaire de Morlon, leurs enseignantes et BobMorlon relèvent un magnifique défi en reprenant leur propre version de la chanson de Nathan Evans (Wellerman). Les enfants ont également fait preuve de créativité en dessinant sur le thème des déchets. Vous avez également la possibilité d'aller visionner le clip vidéo sur Youtube.













POUBELLMAN

Projet interclasses de l'école de Morlon sur l'invitation de « BobMorlon »

Couplet 1
 Plastiques, bouteilles, clopes et crottes,
 Eparpillés dans la nature
 Savoir les bons gestes c'est bien,
 Les adopter c'est dur...

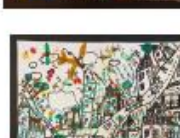
Refrain :
 Jette pas sur le côté,
 Respect, bon sens, volonté
 Jette pas dans le caniveau,
 Ca finira dans l'eau

Couplet 2
 Masques, macDo, canettes, lingettes,
 Expédiés de ta voiture,
 Tu ne vaux pas beaucoup mieux
 Que toutes ces ordures !

Couplet 3
 Jette ta canette aux pâquerettes,
 C'est un danger pour la vachette...
 C'est un geste de bas niveau,
 Elle pourra perdre son veau !

Couplet 4
 Tu veux aider la planète
 Sans vraiment te prendre la tête ?
 Adoptons tous les bons gestes
 La Terre fera le reste !

Chanson : <https://www.youtube.com/watch?v=8kMm45zF-F>
 Playback : <https://www.youtube.com/watch?v=1OhPUGq6e6o>










Rappel

Ramassage des objets encombrants à la déchetterie communale le 14 et 15 juin de 14h00 à 20h00

LA COMMUNE RECHERCHE, CONTRE RÉMUNÉRATION, UNE PERSONNE DISPOSÉE À FAIRE L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE VERTE DURANT LES HEURES PRÉVUES À CET EFFET.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT S'ANNONCER À L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 17h à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Vendredi de 17h à 19h

Samedi de 9h30 à 11h30

DÉCHETTERIE VERTE

Horaire d'été

- mardi de 17h à 19h
- jeudi de 17h à 19h
- samedi de 11h à 17h

Horaire d'hiver

- mardi de 16h à 17h
- samedi de 11h à 17h



Nous rendons attentifs les propriétaires de chiens qu'ils ont la possibilité de jeter les sachets à crottes dans toutes les poubelles du village lors des balades avec leurs chers et tendres animaux de compagnie.

Votre partenaire pour toutes les questions d'assurance
et prévoyance /

AXA Winterthur
Agence Principale Cédric Palli
Votre conseiller Jérémie Bertrand
Grand-rue 35, 1630 Bulle
Téléphone 026 919 20 70

bulle@axa.ch



Tél. 079 707 03 62

Heures d'ouverture à Morlon :

Sans vitrine de présentation :

Lundi : 8h30 - 10h00
Mardi : 13h30 - 16h00
Mercredi : 13h30 - 16h00
Vendredi : 8h30 - 10h00

Attention : fermé les veilles de fêtes

Avec vitrine de présentation :

Samedi : 14h30 - 15h30

Commandes possibles par téléphone

Pour votre information, nous sommes présents sur les marchés suivants :

Mardi matin à Vevey
Mercredi matin à Fribourg
Jeudi matin à Bulle
Samedi matin à Vevey

Raiffeisen TWINT - votre
porte-monnaie digital
En savoir plus ici !



RAIFFEISEN

Banque Raiffeisen Moléson
Société coopérative
Route Principale 174
1628 Vuadens

Téléphone 026 913 27 00
moleson@raiffeisen.ch
www.raiffeisen.ch/moleson

Agences : Albeuve - Avry-devant-Pont - Broc - Bulle
Charmey - Hauteville - La Tour-de-Trême - Marsens
Remaufens - Riaz - Romont - Semscles - Sorens - Ursy

HÔTEL RESTAURANT GRUYÉRIEN MORLON



Que vous soyez...

- le professionnel en déplacement
- le promeneur ou le pêcheur amoureux de la nature
- le cycliste traversant la Suisse
- la famille en quête d'un petit coin sympa...

Notre hôtel-restaurant familial à l'ambiance chaleureuse est ravi de vous accueillir pour le temps d'une nuit ou d'un séjour.

Morlon, village campagnard, vous offre repos, délassément, possibilités de promenades pédestres ou à vélo, pêche ou détente au bord du lac...

- En été à 3 km: piscine, tennis, équitation, minigolf (Bulle et Broc).
- Hiver à 15 km: sports d'hiver à Charmey (bains thermaux dès 2007), Moléson, La Berra.



Restaurant • Salles pour banquets et séminaires • Terrasse fleurie

• Petit jardin enfants • Grand parc pour voitures et cars



Restaurant fermé le mardi



Hôtel-restaurant Gruyérien • 1638 Morlon, en Gruyère
Tél. 026 912 71 58 • Fax 026 912 16 84

Elisabeth et Pierre Yerly • www.legruyerien.ch • legruyerien@bluewin.ch



**CARROSSERIE
CLAUDE
PASQUIER S.A.**
FOUR À CAMIONS
ET VOITURES
STATION DE LAVAGE

Rue de l'Industrie 3 - CP 31 - CH-1632 Riaz
Tél. 026 919 63 90 - Fax 026 919 63 99
info@carrosserie-pasquier.ch - www.carrosserie-pasquier.ch

TCS Nous sommes partenaire Club Plus



Bâloise
Assurances

Pour toutes vos assurances, vos placements,
votre hypothèque

patrick.audemars@baloise.ch & 079/416 27 79

didier.guisolan@baloise.ch & 079/607 55 55

DESSARZIN
ELECTROMENAGER

RÉPARER. DURABLEMENT.
VENDRE. DIFFÉREMMENT.

Rue de Vuippens 77 | 1630 Bulle | T 026 913 2000 | dess.ch



BG Câblage Bertrand Grandjean



*Câblage de bois, ébranchage mécanisé
Endiguements, travaux forestiers*

Tél. 026 913 97 29
Natel. 079 427 33 19

Clos d'Amont 19
1638 Morlon



**Nous sommes à vos côtés.
Surtout en cas de pépin.**

Frédéric Marchon, Conseiller en assurances, M 079 362 26 66

Agence générale de Bulle
Jacques Verly
mobiliere.ch

Chemin de Folliéron 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40

la Mobilière



Annabelle Coiffure
Annabelle Suter

Dames - Hommes - Bambino

Au village 9
1638 Morlon
079 957 06 66

avec et sans rendez-vous
Réduction pour étudiants et apprentis 20%



GARAGE DE PALUD

Jean-Marc Kolly
Route de Morlon 47
1630 BULLE

Privé 026 / 912 36 60
Natel 079 / 674 97 42
Tél. 026 / 912 36 60
Fax 026 / 912 96 60